

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CAMPEAU *Comment partager*

SUIITE DE LA PAGE 1

qu'un Québec souverain assumerait ses responsabilités à l'égard de la dette nationale canadienne «dans la mesure où le partage serait équitable et n'affecterait pas son développement économique».

Interrogé spécifiquement par *La Presse Canadienne* sur la responsabilité du Québec en ce qui a trait à la dette canadienne, M. Campeau a répliqué que «ce n'est pas notre dette, c'est celle du Canada».

En fin de soirée toutefois, le cabinet du ministre Campeau émettait un communiqué visant à rappeler que «les souverainistes du Québec ont toujours indiqué qu'un Québec souverain assumerait sa juste part de la dette fédérale et ce, même si plusieurs experts ont déjà souligné, qu'au strict plan du droit international, le Québec souverain n'aurait pas à assumer la dette fédérale».

M. Campeau rejette par ailleurs du revers de la main le critère de la population pour fixer le prorata de la dette qu'un Québec souverain devrait assumer.

En vertu de ce seul critère, souvent avancé pour des fins d'analyse, le Québec devrait, en gros, assumer le quart de la dette canadienne de 550 milliards \$, soit environ 140 milliards \$.

Selon M. Campeau, le calcul du partage de la dette devra tenir compte de l'actif et du passif dévolu par le gouvernement fédéral au Québec. «10 % des actifs canadiens sont sur notre territoire. Il faut en tenir compte dans le partage de la dette», fait valoir le ministre des Finances.

Seulement 10 % des dépenses militaires et 17 % des investissements en recherche et développement du gouvernement fédéral ont été réalisés au Québec, a notamment rappelé Jean Campeau.

«Les emplois de demain sont créés par les investissements en recherche et développement», signale-t-il, précisant, à cet égard, que l'Ontario a touché plus de la moitié

des dépenses effectuées par le gouvernement fédéral dans ce secteur.

S'il est vrai que le Québec a touché davantage d'argent dans le domaine, par exemple, de l'assurance-chômage, M. Campeau fait remarquer qu'il ne s'agit-là que d'un «one-shot deal», et qu'il n'en reste plus rien ensuite au plan économique.

En outre, Jean Campeau a rappelé que des études menées par la Commission Bélanger-Campeau avaient permis d'établir à quelque 18,5 % la part de la dette canadienne que le Québec devrait prendre sous sa responsabilité.

Faute d'entente avec le Canada sur le partage de la dette, M. Campeau, reprenant ici les propos de son chef, Jacques Parizeau, a indiqué qu'un Québec souverain réitérerait ses versements destinés au paiement de la dette canadienne.

Le ministre des Finances se dit convaincu que, de toutes façons, il sera dans l'intérêt du Canada de s'entendre rapidement avec le Québec sur le partage de la dette.

L'absence d'accord rapide, croit M. Campeau, aurait des «conséquences néfastes tant pour le Québec que pour le Canada».

Dans son allocution, M. Campeau a incité son auditoire à ne pas succomber à la résignation. «Serons-nous toujours des conquies, des dominés, des résignés?», s'est ouvertement demandé Jean Campeau. Revenant sur ce thème à la toute fin de son discours, M. Campeau y est allé d'une dernière exhortation. «De grâce, a-t-il dit, ne soyez jamais des résignés».

Le discours du ministre des Finances a reçu un accueil poli de l'assistance, composée de courtiers de grandes firmes en valeurs mobilières et de représentants d'importantes institutions, comme la Caisse de dépôt et placement et Hydro-Québec, qui empruntent ou investissent à l'étranger.

Lanaudière débute ses travaux dans le tumulte

L'ADQ propose le report du référendum

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Dans la plupart des régions, le processus de consultation pré-référendaire s'est amorcé sans anicroche. Mais dans le pays du député Jacques Parizeau, les travaux de la commission régionale de Lanaudière ont débuté dans le tumulte.

Quelque 200 représentants de l'industrie de l'amusement ont investi la salle des délibérations et manifesté leur mécontentement contre la loi 86, par laquelle le gouvernement prend le plein contrôle de la gestion des vidéopokers. Sous la surveillance d'un contingent de policiers de la SQ et de la sûreté municipale de Repentigny, ils ont finalement quitté les lieux seulement après qu'on leur a permis de dire leur façon de penser au premier ministre.

Leur représentant, Pierre Bourgault, a alors pris la parole pour accuser M. Parizeau d'avoir usé de méthodes nazistes pour s'accaparer les revenus des vidéopokers, faisant ainsi perdre 1200 emplois à l'industrie de l'amusement. «C'est une formule naziste (sic), où on foule les gens à la porte».

Visiblement en colère, la voix étranglée par l'émotion, le premier ministre a montré beaucoup de cran en répliquant aux manifestants qu'il ne céderait jamais à leurs méthodes d'intimidation. «Je ne lâcherai pas, je ne céderai pas devant des intérêts privés. Et je n'ai pas l'impression d'être naziste mais plutôt d'être l'expression de la démocratie». Les bruyants propriétaires de vidéopokers, qui étaient venus d'aussi loin que Québec, l'ont copieusement hué avant de quitter la salle.

Après la reprise dans le calme de ses audiences, la

commission, présidée par l'avocat Louis-Paul Allard, a entendu la lecture de neuf mémoires soumis tantôt par des organismes du milieu, tantôt par de simples citoyens. Le plus marquant de ces mémoires a été présenté par les associations de comités de l'Assomption, Roussseau, Terrebonne et Berthier de l'Action démocratique de Mario Dumont.

Essentiellement, les représentants de l'ADQ ont demandé au gouvernement de reporter la tenue du référendum, faisant valoir que les sondages sont défavorables à la souveraineté et que le Québec sortirait affaibli d'une victoire du Non.

Ils avaient été précédés par la «Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière», réclamant que le principe d'égalité des femmes soit inscrit dans l'avant projet de loi du gouvernement. Et exigeant des précisions sur les coûts de la souveraineté.

A l'occasion d'un point de presse, M. Parizeau a reconnu que le processus de consultation, qu'il avait évalué au départ à 2 millions \$, coûtera en fait quelque 5 millions \$. Ce qui lui apparaît normal et raisonnable, considérant que les travaux de la commission Bélanger-Campeau ont coûté plus de 6 millions \$.

Il a par ailleurs refusé de commenter la déclaration de son ministre des Finances, Jean Campeau, selon qui un Québec souverain pourrait refuser d'honorer la part de la dette fédérale qu'on lui soumettra s'il estime que le partage n'est pas équitable (voir en page A 1). Le premier ministre s'est contenté de rappeler qu'il avait maintes fois réitéré l'engagement d'honorer la part du Québec devenu souverain, pourvu que le gouvernement fédéral accepte de négocier de bonne foi.



FACILE *Déclaration unilatérale*

SUIITE DE LA PAGE 1

re un droit à la sécession proprement dite. En outre, le Québec aurait du mal à se qualifier en invoquant le droit à l'autodétermination. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'entraîne vocation à l'indépendance que pour les peuples coloniaux ou ceux dont le territoire fait l'objet d'une occupation étrangère.

D'ailleurs, le Parti québécois ne fait plus référence dans sa propagande à ce droit à l'autodétermination. Il propose une démarche qui tire sa légitimité populaire du référendum. Le gouvernement demandera au peuple d'approuver une loi affirmant la souveraineté du Québec. La souveraineté est définie comme le pouvoir exclusif de percevoir tous ses impôts, voter toutes ses lois, signer tous ses traités. Le Guide de participation aux commissions sur l'avenir du Québec, qui amorcent leur travaux cette semaine, précise qu'en devenant souverain, le Québec «cessera de faire partie du Canada» et que les Québécois «ne seront plus représentés au Parlement canadien».

Il existe un moyen conforme à la Constitution canadienne de faire sécession, mais qui requiert l'approbation du Parlement fédéral et d'au moins une majorité voire de l'unanimité des provinces. Il s'agirait de recourir à la procédure d'amendement, le fait pour le Québec de cesser d'être une province canadienne pouvant être assimilé à une modification constitutionnelle.

Le professeur Patrick Monahan affirme dans un commentaire de l'Institut CD Howe que le consentement des peuples autochtones serait également requis à cause de l'article 35 de la Constitution qui établit les devoirs fiduciaires du gouvernement fédéral.

Mais le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de proposer cette voie. Le gouvernement péquiste préconise plutôt la déclaration unilatérale de souveraineté. Dans sa propagande il affirme proposer «un projet élaboré au Québec et qui ne suppose pas l'accord préalable des autres».

Selon cinq experts de renommée internationale consultés par la Commission Bélanger-Campeau, le Québec peut se déclarer unilatéralement souverain: «l'accession à la souveraineté est une simple question de fait, le nouvel Etat est considéré comme tel si son existence est effective».

La sécession serait considérée comme réussie si, durant un temps suffisant, les autorités québécoises parvenaient à évincer l'autorité canadienne de son territoire et à faire régner l'ordre juridique découlant de leurs propres lois.

Déterminer si la souveraineté est réussie relève de la pure subjectivité. Dans ce cas, la reconnaissance ou non par les pays étrangers «revêtirait une grande importance».

C'est pourquoi M. Parizeau est allé en France où il a reçu l'assurance du premier ministre actuel, et probable futur président de la république, de la reconnaissance par la France du Québec souverain, si la volonté des Québécois est confirmée par un référendum.

Cependant, comme rien dans la Constitution canadienne ne permet à une province de quitter la maison, le Canada peut s'opposer, pour protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le Canada pourrait alors consi-

dérer que le Québec commet un «acte révolutionnaire», assimilé à de la trahison, et prendre divers moyens légaux pour faire échouer la sécession.

Le professeur Monahan prédit que le Canada agira de la sorte. Il estime que le Canada aurait beaucoup à perdre d'une sécession du Québec. S'ensuivrait alors une lutte pour la suprématie sur le territoire du Québec entre les gouvernements canadien et québécois. Il suppose que tant que durerait cette lutte, les pays tiers s'abstiendraient d'intervenir, pour ne pas être taxés d'ingérence dans les affaires du Canada.

Le gouvernement fédéral disposerait d'une panoplie de moyens pour mener cette lutte contre celui du Québec: tenir un référendum pancanadien, contester tous les actes effectués par Québec devant les tribunaux, mettre en vigueur la loi sur les mesures d'urgence et suspendre les libertés civiles, envoyer l'armée.

Deux ordres juridiques s'affronteraient et chaque citoyen devrait décider auquel obéir. La semaine dernière, dans une réunion du Parti libéral, l'ancien ministre des Finances, André Bourbeau, évoquait la possibilité pour lui-même de cesser de payer ses impôts jusqu'à ce que la querelle soit terminée.

Enfin, une crise politique pourrait éclater dans le reste du pays. L'autorité de Jean Chrétien comme négociateur face au Québec pourrait être contestée. L'hypothèse court de plus en plus à Ottawa qu'il devrait déclencher des élections.

Le professeur Monahan conclut que cette lutte conduirait au chaos et entraînerait des coûts.

Le gouvernement du Québec ne croit pas que les Canadiens se prêteraient à ce jeu et plusieurs juristes lui donnent raison. M. Parizeau cite souvent cette phrase tirée de l'autobiographie de Jean Chrétien pour en convaincre: «Nous parions sur la démocratie, écrit-il. Nous convainçons les gens qu'ils doivent rester dans le Canada et nous gagnons. Si nous perdons, nous respectons le vœu des Québécois et nous acceptons la séparation».

En décembre dernier, le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, abondait dans ce sens. M. Rock convenait qu'une sécession unilatérale serait anticonstitutionnelle, mais que là n'était pas la vraie question. «La vraie question sera posée aux Québécois au référendum. Ce qui compte le plus, c'est la volonté des Québécois», dit-il.

En outre, si les Canadiens s'acharnaient contre la volonté populaire, cela pourrait se retourner contre eux.

«Si certaines règles juridiques empêchent la réalisation d'une volonté populaire profonde et résolue, elles seront rapidement dénuées de légitimité», écrit le juriste montréalais Jose Woehrling. Le fait d'insister malgré tout sur leur application, tout en entraînant des désordres et des conflits, sera ultimement voué à l'échec». La sécession du Québec, même incompatible avec le droit canadien, «si elle recevait un appui populaire suffisant finirait par créer une nouvelle légalité».

La juriste Nicole Duplé écrivait dans un avis en 1991 que «toute attitude visant à placer le débat sur le terrain juridique serait antidémocratique» car c'est «le principe de la souveraineté populaire qui fonde la légitimité des règles de droit». Elle ajoute que une majorité simple suffit à manifester cette volonté populaire. Selon le professeur Louis Massicotte, aucune démocratie occidentale et seulement deux États américains sur 47 qui requièrent l'approbation par référendum des modifications constitutionnelles, n'exige une majorité qualifiée. Il explique ce fait par la taille du corps électoral. «Quand le peuple souverain prend lui-même la décision, le risque de déformation du sentiment populaire est moindre», écrit-il.

L'avant-projet de loi prévoit un délai d'un an avant la proclamation de la souveraineté du Québec, pour permettre des négociations avec le reste du pays sur le maintien de l'union économique et le partage de la dette, ainsi que la rédaction d'une Constitution québécoise.

Le PQ estime que «le Canada pourra difficilement, aux yeux de l'opinion publique internationale, refuser de discuter avec nous. Il ne ferait alors qu'entacher gravement sa crédibilité. Comment, en effet, se faire le champion de la conciliation et de la négociation entre les peuples sur la scène internationale et agir différemment chez soi?».

«Dans les faits, écrit le PQ dans sa brochure le Canada n'aura pas le choix. Confronté à la nécessité de stabilité des marchés financiers, le gouvernement fédéral ouvrira rapidement le dialogue avec le Québec pour en arriver à des ententes.»

GARON *Déjà décentralisé*

SUIITE DE LA PAGE 1

«Harvard, que M. Garon cite comme exemple de petite université spécialisée, dispose d'un fond de dotation de 6 milliards \$ US, et il en coûte 25 000 \$ pour s'y inscrire, lance-t-il. Est-ce que c'est ça que nous voulons?»

«La concurrence entre institutions existe déjà, ajoute-t-il. Mais il faut savoir ce que M. Garon veut dire: son idée de spécialiser les universités s'oppose à son idée de les placer en concurrence.»

Le recteur de l'Université Laval fait également valoir que le Québec s'est doté d'institutions spécialisées, comme l'École d'administration publique ou l'École de technologie supérieure. Il est certain, convient-il, «qu'à l'avenir les universités devront faire des choix et même fermer des programmes», mais il comprend mal qu'on veuille multiplier les universités sur le territoire, avec les fonds publics.

«Il faut regarder la question dans son ensemble, et si l'on veut réorienter le réseau universitaire, on devra soutenir une véritable discussion publique. Ça prendra autre chose que des propos intempestifs du ministre à l'Assemblée nationale.»

Le président de l'Université du Québec, Claude Hamel, préside également la CREPUQ, la Conférence des recteurs et des principaux du Québec.

M. Hamel ne comprend pas non plus pourquoi le ministre tient autant à comparer le réseau québécois au réseau américain. «Aux États-Unis, dit-il, on trouve des établissements publics, privés, religieux, on ne peut pas comparer.»

M. Hamel fait également valoir qu'au Québec le réseau est déjà décentralisé, et que la perspective d'étendre le réseau universitaire ne fait pas partie des discussions actuelles.

«Évidemment, ajoute-t-il, on peut toujours étudier la question. Mais les besoins doivent être exprimés par les milieux locaux.»

«En principe, ajoute-t-il, toutes les universités offrent le plus grand nombre possible de programmes jusqu'au troisième cycle, mais dans la réalité des choses, les établissements se spécialisent selon les besoins.»

À l'Université de Sherbrooke le recteur Pierre Reid se montre également «un peu surpris» des propos du ministre, dit-il, mais il demeure conciliant hier: «M. Garon a émis ces commentaires dans le cadre d'un débat politique, talonné par l'opposition, dit-il. Il faut remettre les

choses en contexte».

Selon M. Reid, le réseau universitaire est déjà hautement compétitif, parce que chaque étudiant peut faire son choix à l'une ou l'autre des universités, «l'excellence demeurant le premier critère de choix».

M. Reid ne s'oppose pas à l'idée de diminuer l'éventail de programmes offerts, mais il souligne aussi que les universités savent se regrouper au lieu de se multiplier, en donnant comme exemple la récente entente entre cinq universités pour l'établissement d'un programme en génie aérospatial.

Enfin, si M. Reid n'est pas contre une spécialisation des universités, il estime que l'idée de spécialiser selon les cycles, tel qu'exprimée par M. Garon, «serait très nuisible».

Enfin, la Fédération québécoise des professeurs d'université semblait perplexes hier devant les propos du ministre. «On peut comprendre l'élan du ministre, son désir de faire bouger les choses, explique Roch Denis, qui préside la fédération, mais ses propos soulèvent plusieurs questions. C'est une déclaration à l'emporte-pièce, et ça me semble trop limité pour engager un débat de fond avec lui.»

M. Denis se demande ce que la concurrence peut bien vouloir dire «entre établissements à même les fonds publics».

«Si le ministre souhaite une saine émulation, compatible avec la complémentarité entre établissements, nous comprenons. Mais s'il s'agit d'établir des établissements privés, il faut le dire clairement.»

M. Denis se demande également à qui s'appliquent les critiques sur la grosseur des universités. «On compte au Québec de plus petits établissements qui revendent, avec raison, le statut d'établissement universitaire complet. Et le fait d'offrir un enseignement complet en région est un facteur important de développement, au plan économique, social, culturel.»

De plus, le fait que plusieurs disciplines soient «en interconnection dans une grande université, ce n'est pas un scandale. Les liens entre les disciplines sont importants pour le développement du savoir, de la recherche».

Mais Roch Denis insiste particulièrement sur le fait que tout débat sur la qualité du réseau ne peut éviter la question des ressources. «Les universités n'ont pas cessé d'être l'objet de coupes sombres dans leur budget depuis dix ans», rappelle-t-il. En ce sens, «les propos du ministre ne recouvrent pas les vrais enjeux et les vrais défis».

TAXE *Représailles*

SUIITE DE LA PAGE 1

œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le Solliciteur général Herb Gray a affirmé pour sa part que le gouvernement canadien devrait songer à imposer des mesures de représailles.

Les États-Unis ont déjà imposé une taxe semblable aux passagers aériens et maritimes, mais le montant était inclus dans le prix du billet, ce qui limitait les désagréments.

M. Rioux a rappelé qu'il ne s'agissait que d'une proposition qui pourrait être modifiée ou rejetée au Congrès.

Pour cette raison, l'ambassade écrira à plusieurs congressistes et les consulats canadiens à travers le pays communiqueront avec des membres du monde des affaires et d'autres groupes pour faire valoir les coûts que cette mesure va entraîner. En retour, ceux-ci pourront faire connaître leurs inquiétudes à leurs gouverneurs, leurs sénateurs et leurs représentants.

«Dans le passé, les sénateurs et les représentants ont été très à l'écoute des préoccupations de leurs électeurs, a déclaré M. Rioux. Ainsi, M. Clinton y pensera à deux fois avant de mettre en œuvre cette mesure.»

Déjà, le représentant républicain de l'Arizona Jim Kolbe a écrit au président Clinton pour s'opposer à la taxe proposée. Il a déclaré qu'il était d'accord pour accorder des ressources additionnelles aux patrouilles fronta-

lières, au service de l'immigration et aux douanes. Toutefois, il a affirmé que l'ensemble des contribuables devaient défrayer ces sommes et pas seulement les communautés frontalières.

Dans les documents accompagnant le budget, l'administration Clinton a fait valoir que ceux qui traversent fréquemment la frontière pourront obtenir des rabais. Elle a ajouté qu'elle consultera les gouvernements du Canada et du Mexique lors de la mise en œuvre de la taxe.

Dans son budget, le président Clinton a proposé des compressions de 144 milliards \$ US étalées sur cinq ans. Il a notamment proposé de réduire de 93 millions \$ US le budget américain consacré aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies.

Le Canada ne veut pas voir les États-Unis réduire leur participation financière, de peur d'avoir à payer une partie du manque à gagner. Cela dit, c'est une réduction qui est beaucoup plus modeste que ce que désirent plusieurs congressistes: un projet de loi présentement devant le Congrès mettrait fin à l'ensemble de la contribution américaine aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, soit 1,1 milliard \$ US.

Par ailleurs, le président a préservé le budget alloué à la station spatiale internationale, soit un peu plus de 2 milliards \$ US.

Nouvelle alerte à l'imposteur

Le Devoir réaffirme qu'il se dissocie d'un individu nommé Philippe Guillaume qui se présente comme un collaborateur du journal. Celui-ci s'active dans les milieux culturels, politiques et économiques, associant son nom au *Devoir* ou à celui de journalistes du *Devoir*. Il tente d'obtenir par ce biais voyages, informations, contrats ou faveurs. Récemment, le Consul de France à Québec a tenté des recours en justice contre cet individu d'origine haïtienne qui, par le passé, a déjà eu maille à partir avec la justice québécoise. Nous prions nos lecteurs de ne pas confondre cet individu avec un autre Philippe Guillaume, photographe de mode, dont le seul malheur est d'être son homonyme.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559

